

Bureau communautaire élargi du 24 avril 2020

Interventions de Christiane FRAYSSE pour le groupe
« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »



Au regard de la situation sanitaire, cette conférence s'est tenue en visioconférence.

Ce bureau communautaire élargi est non délibérant. Les échanges n'ont pas été retransmis en direct sur le site internet de Grand Poitiers et ces interventions, préparées en amont du bureau, sont susceptibles d'avoir été modifiées.

Vous pouvez consulter le dossier complet de ce bureau en cliquant [ici](#)

I - Note : Point de situation sur la compétence transport de Grand Poitiers (page 5)

Nous avons déjà à plusieurs reprises manifesté notre étonnement quant à la position de la Région Nouvelle-Aquitaine dont la pratique s'apparente pour nous à du racket dans ce dossier. En quoi le fait d'être intermédiaire lui permet de priver Grand Poitiers de plus de 1 million d'euro par an ?

Nous nous étonnons que la saisine de la préfecture n'ait pas déjà été faite puisque lors de la dernière présentation de ce dossier en commission, il y a plus de 6 mois, vous nous aviez dit que cette saisine était imminente.

II-1 – Avis : sur la mise en œuvre d'un plan d'actions face à la crise du Covid-19 (page 9)

Tout d'abord, nous aurions préféré qu'un conseil communautaire en visioconférence soit organisé, avec la réserve que quelques communes sont en zone de communication altérée.

Nous donnerons un avis favorable à ce plan Covid-19 malgré quelques réserves et demandes.

Nous demandons à être destinataires de la liste des 46 entreprises locataires de Grand Poitiers, liste assortie s'il faut le dire, du montant du loyer et du montant du loyer annulé.

Il est indiqué que les bailleurs sociaux et la Technopole de Grand Poitiers seront sollicités afin que ces derniers appliquent les mêmes critères à leurs locataires mais qui va supporter la charge : Grand Poitiers ou bien les bailleurs et la Technopole ?

Sur les commerces, nous regrettons que les marchés à Poitiers aient été fermés et nous saluons l'initiative des maires qui ont demandé et organisé la réouverture ou l'ouverture des marchés, véritable alternative à la grande distribution.

Ensuite, nous ne comprenons pas ce qui est proposé pour la facturation de la redevance de la collecte des ordures ménagères, s'agit-il uniquement des usagers dont la collecte est assurée par le SIMER et la collecte de l'ex-Pays Chauvinois ?

Sur le point accompagnement des acteurs associatifs, une réflexion sur les mesures à prendre : il est question d'une commission communautaire qui donnera son avis sur l'attribution de subventions dans le cadre du fonds d'intervention associatif ; la question est la suivante : qui la compose ?

Sur la partie plan de soutien aux étudiants, la création d'un fonds de solidarité étudiants de 10 000 euros nous paraît insuffisant malgré la fongibilité des crédits prévus pour l'ENSMA, Science-Po, l'Université et la Fondation de l'Université. Les étudiants de l'EESI et du Pôle Aliénor rentrent-ils dans le champ d'intervention du CROUS ?

La précarité touche énormément d'étudiants et la période de confinement les a rendus encore plus vulnérables : plus de cours particuliers, plus de petits boulots et tous ne sont pas rentrés chez leurs parents.

Nous donnons un avis favorable à ce plan et nous demanderons au fur et à mesure le détail des aides qui ont été accordées.

II-2 – Avis : sur les subventions pour les associations (page 19)

Première remarque : ce dossier du bureau n'est pas et ne sera pas soumis au vote et il est pourtant noté dans le tableau de subventions proposées au Bureau « montant proposé au vote », est-ce normal ?

Ensuite, concernant les subventions sur lesquelles nous ne pouvons donner qu'un avis mais qui ne sera pas divergent de que nous votons habituellement en conseil :

Sport :

Page 28 : la subvention au club STADE POITEVIN VOLLEY BEACH – SPVB de 160 750€ et page 31 : la subvention au club pro POITIERS BASKET 86 de 124 000€ : nous sommes contre. Ce sont des clubs sportifs professionnels et ces sommes-là (227 000€ pour le SPVB et 209 000€ pour le PB86 en tout cette année) sont toujours disproportionnées. Une bonne partie devrait plutôt être redirigée vers le sport amateur.

E-sport :

Page 34 : la subvention à l'association Futurolan pour renforcer sa professionnalisation, pour la Gamers Assembly et les compétitions e-sport sur le territoire de 95 000€ et page 50 : 15 000€ pour le club e-sportif des Orks Grand Poitiers. Même si nous ne sommes pas contre leurs actions, les sommes ont là-aussi atteint des montants disproportionnés au cours des dernières années et ce, même si comme il est indiqué dans la proposition pour Futurolan et la Gamers Assembly « la reconfiguration de l'édition 2020 a amené l'association à diminuer

sa demande de subvention au titre de cet exercice » : il s'agit tout de même encore d'une somme totale de 245 000€ qui va être accordée (au lieu de 334 000€ l'année dernière). Si nous avions pu voter, nous nous serions donc abstenus sur ces deux subventions.

Associations œuvrant dans le domaine du social et/ou de la solidarité :

Page 40 : l'ADAPGV 86 avait demandé 110 000€ et il leur est attribué en tout 90 000€ sur cette année comme l'année dernière, c'est dommage, ils fournissent notamment en cette période, un travail précieux et encore plus conséquent (à mettre en relation avec le montant accordé aux clubs sportifs professionnels dont je viens de parler).

Page 43 : mention spéciale à Vienne et Moulière Solidarité notamment pour leurs actions de transport solidaire et jardin social et biologique « A la croisée des chemins », je ne connais pas en détail ces actions mais ça m'a l'air d'aller dans le sens de ce que nous défendons, en régie communautaire, ce serait encore mieux.

Page 45 : mention spéciale à l'association AY 128 – Les Usines qui fabriquent en ce moment des visières de protection : [Le Fab lab de Ligugé fabrique des visières solidaires](#) – La Nouvelle République.

Pour ces deux associations dont je viens de parler (Vienne et Moulière Solidarité & AY128 – Les Usines), c'est tout à fait le genre d'initiatives que Grand Poitiers doit soutenir tout comme toutes les autres associations œuvrant dans le domaine du social, de la solidarité et de l'économie sociale et solidaire (dont beaucoup se trouvent d'ailleurs dans le dossier).

J'en profite pour demander des explications : page 59, pourquoi les Restos du Cœur qui ont demandé 28 000€ ne se voient attribués que 5 000€ ? Page 61 pour le Secours Populaire : 3 900€ au lieu des 5 000 demandés ? Page 66 pour la Croix Rouge : 2 500€ au lieu des 30 000€ demandés ? A mettre toujours en relation avec le montant des subventions accordées au sport professionnel ou à l'e-sport (voir plus haut)...

Environnement & Déchets :

Page 46 : la subvention à Suez Rebond Insertion de 24 000€ est l'occasion de reparler du tri sélectif qui ne reprendra que le 27 avril et je reprendrai les arguments que nous avons déjà exposés :

Nous avons découvert dans un message du maire de Rochefort à ses concitoyens, l'annonce que le tri allait reprendre chez eux (15 avril) puisqu'il venait de trouver un centre de tri en baisse d'activité tout à fait en mesure d'absorber la collecte. Celui de Poitiers !

Comme nous participons à la cellule de veille COVID à la ville, immédiatement nous avons posé la question et curieusement, alors que depuis que nous abordons ce sujet, on ne nous parlait pas de reprise de la collecte avant le déconfinement, on a une réponse dans les journaux parlant de "l'étude d'une reprise potentielle".

Soit ! ça ne nous empêche pas de nous poser des questions : il y avait donc, même si la filière est en panne derrière le centre, le moyen de stocker au centre de tri. Il y avait donc le moyen de ne pas envoyer ce signal aux citoyens qui ne peuvent stocker chez eux, de tout mélanger dans la collecte des non-recyclables, le moyen de ne pas reculer sur la nécessité du tri.

L'autre question, c'est celle de cette soumission au marché passé avec les délégataires qui fait reculer l'intérêt collectif : Suez gère, le collecteur gère avec les conditions qui sont négociées et dans la situation exceptionnelle que nous connaissons, ça donne les tensions sociales que nous constatons sur la collecte, et ça donne cette situation ubuesque de faire venir les déchets recyclables de Rochefort et de ne pas pouvoir traiter les nôtres. Il est urgent de récupérer la maîtrise du traitement des déchets. Vivement la régie municipale !

Par ailleurs, dans l'[article de presse de la Nouvelle République du 22 avril dernier](#), il a été dit que le transfert des matières recyclables dans les poubelles noires restait marginal, j'ai eu du mal à le croire...

II-3 – Avis : sur les demandes de subventions pour l'ingénierie programme Leader 2020 -Prox6vallées (page 83)

III - Interventions et questions diverses

La presse en parle

- [Covid-19 : Grand Poitiers valide aussi son plan d'aide](#) – Centre Presse
- [En savoir plus – Au soutien des associations et des étudiants](#) – Centre Presse
- [Un fonds d'un million d'euros pour les entreprises](#) – La Nouvelle République